

Stratégie Nationale sur l'Urbanisme et l'Aménagement des Territoires

Laboratoire d'innovation publique
Rencontres régionales #2 du 19 juillet 2021

Intervention de l'Association des Groupes
de Ressources Techniques du Québec
AGRTQ

Québec 



Depuis 45 ans, + de 80 000 logements, quelques centaines de projets non résidentiels, 2000 groupes accompagnés. Un réseau de 25 entreprises d'économie sociale qui couvre tout le territoire québécois !

Tous les Groupe de Ressources Techniques (GRT) du Québec sont largement impliqués dans l'aménagement du territoire, tant par le développement de projets immobiliers communautaires abordables et inclusifs (résidentiels et non-résidentiels) que par la création de milieux de vie complets et résilients qui répondent aux besoins de la population et soutiennent l'attractivité des quartiers et des municipalités.

L'Association des GRT du Québec (AGRTQ) est particulièrement intéressée par l'élaboration d'une SNUAT et participe activement à la démarche de consultation initiée dès le mois de février 2021 (Laboratoire d'innovation publique).

1) Positionnement général de l'AGRTQ : Bien vivre le territoire du Québec

L'élaboration de la stratégie est une formidable occasion de penser le développement du territoire en dehors des silos, de façon décloisonnée, en reliant les enjeux d'habitation, de mobilité durable, de santé, de transition sociale et écologique, d'activité économique, d'infrastructures, de patrimoine bâti et naturel, notamment.

2) Analyse de la vision, des axes et des orientations préliminaires proposés

L'AGRTQ souhaite émettre quelques commentaires et suggestions de leviers :

a. Gouvernance

- Traduire la SNUAT en politiques transversales et en programmes, puis en lois pour rénover le cadre normatif en vigueur depuis la fin des années 1970
- Décloisonner les politiques publiques (Habitation, transport, infrastructure, environnement, patrimoine) pour favoriser la planification urbaine intégrée

b. Croissance urbaine

- Consolider les zones déjà urbanisées (noyaux villageois, quartiers) en tenant compte des réalités de chaque territoire pour optimiser l'utilisation et la gestion d'infrastructures et d'équipements et pour limiter la consommation de ressources et l'étalement urbain, très coûteux pour les municipalités et non durable pour la planète
- Requalifier les friches urbaines et industrielles en prenant en compte les contraintes de contamination des sols et en imposant le principe de pollueur-payeur

- Requalifier et densifier les centres commerciaux désuets non excentrés en ajoutant des usages résidentiels
- Récompenser les projets exemplaires en termes de développement durable (souplesse administrative, délais d'instruction raccourcis, congés de taxes, etc...)
- Réserver du foncier public (acquisition, exercice du droit de préemption) pour le retirer du marché privé et garantir l'abordabilité des logements dans les nouveaux développements immobiliers
- Protéger les milieux naturels (habitat pour la faune et la flore) et les terres agricoles (territoires nourriciers) en contenant l'étalement urbain qui fractionne les territoires et en favorisant la création de corridors de biodiversité
- Mixer la planification territoriale et la mobilité durable (exemples : les cœurs villageois vibrant autour de leur rue principale, les aires TOD, le PUM à Montréal)
- Consolider et créer des pôles de transport intermodal alliant stationnement automobile et vélo, station de train/ métro, auto-partage, réseau de pistes cyclables

c. Milieu de vie

- Garantir la localisation optimale des logements à proximité des services, des équipements collectifs, des espaces publics et naturels, des transports collectifs, et des zones d'emploi quand la cohabitation est possible
- Privilégier la mixité pour favoriser l'animation, la convivialité et l'attractivité des territoires : mixité des usages (logement, emploi, commerces et services, équipements collectifs, espaces verts et espaces publics qualitatifs), mixité de l'offre de logement (social et communautaire, abordable, privé) et mixité générationnelle (variété de besoins, vieillissement de la population) – Ville des 15 minutes
- Soigner le traitement des espaces publics pour faciliter l'appropriation par la population : qualité des espaces, mutualisation des usages (ex : watersquare), réinvestir la rue pour favoriser les saines habitudes de vie avec la marche et le vélo (fondamental comme l'a démontré la pandémie), accessibilité universelle, espaces partagés dédiés à l'agriculture urbaine, stationnement éco-reponsable
- Assurer le respect de l'échelle humaine dans les développements immobiliers selon les contextes urbains en région ou en ville : la densité peut être acceptable s'il y a des contreparties pour la communauté (ex : création d'espaces publics de qualité, parcs, d'équipements communautaire de proximité, etc), limiter les vis-à-vis trop proches (ex : règle de prospect)

d. Ruralité

- Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti et les milieux naturels, vigilance sur la privatisation des berges de lacs et de rivières qui sont le bien commun des québécois

- Encourager la coopération inter-municipalité pour mutualiser les services collectifs et les infrastructures (partage des coûts) et pour favoriser la cohérence des territoires
- Lutter contre l'étalement urbain pour consolider les noyaux villageois dotés des services et des infrastructures
- Encadrer le déboisement

Ce qui est évoqué rapidement et pourrait être plus appuyé :

- **Transition écologique** comme priorité dans l'aménagement des territoires du Québec, en fonction des réalités et des dynamiques locales : mesures environnementales (bâtiment zéro carbone, gestion optimale des eaux de pluie, etc...), intégration de l'élément « eau » dans les développements immobiliers (contrainte et atout, trame verte et bleue, infrastructures vertes, corridors de biodiversité, réserves écologiques, ...
- **Participation citoyenne** accrue pour concevoir des projets qui répondent au mieux à une diversité de besoins exprimés par les communautés en présence

3) Conclusions

- Décloisonner les GRT du seul sujet de l'habitation communautaire car leur intervention est multiple et porte plus largement sur la création et la consolidation de milieux de vie complets, résilients, sécuritaires et dynamiques, bien intégrés dans les territoires et/ ou les quartiers existants
- Consolider une culture de l'urbanisme et de l'aménagement des territoires, et aller vers la création des outils innovants et rénovés
- Considérer l'habitation communautaire comme une infrastructure collective qui doit être incluse dans cette vision mise de l'avant dans le projet de Stratégie

L'AGRTQ souhaite vivement que cette stratégie soit appuyée par des politiques et des programmes qui permettront de concrétiser ces intentions, notamment en développant des logements sociaux et communautaires.